



03-05/02/2023

Date: 04.02.2023

Time: 13h45

Notification# 08

Document: 3.11

From: The Clerk of the Course  
To: Competitor car#251  
Cc: The Stewards of the Meeting  
The Secretary of the Meeting  
Timekeeping  
All other Competitors

Classic	<b>X</b>	Legend		Challenger		Youngtimer	
---------	----------	--------	--	------------	--	------------	--

**FAITS :**

La Direction de Course reçu une information du Commissaire Chef de Service de la Police Fédérale de la Route (DAH) qui informe du suivant :

« Ce 04/02/23 à 12h58, dans le cadre d'un contrôle radar organisé à Tenneville, a la RN 4, BK 127.3 vers Bruxelles, le concurrent conduisant le véhicule portant le n°251, immatriculé O ACV 140 a été contrôlé par le radar à la vitesse de 112 km/h au lieu des 90 km/h autorisés à l'endroit. »

**DECISION :**

D'accord avec l'article 17 du règlement particulier du Legend Boucles 2022, la Direction de Course décide l'application de la pénalité suivante :

Pénalité de 300 points au concurrent n°251

Stienne MASSILLON  
Lic. RACB 487

LE DIRECTEUR DE COURSE